

**Arrêté relatif à la promulgation de la loi  
du 25 septembre 2025 ouvrant un crédit  
d'investissement de 275 500 000 francs en vue  
de la construction des patinoires et de la  
requalification de l'espace public sur le site du  
Trèfle-Blanc de la Ville de Lancy, et autorisant la  
Fondation des parkings à financer la  
construction du parc relais de 928 places  
voitures et 244 places motos, sur le même site,  
à hauteur de 98 788 000 francs et instituant une  
garantie d'au maximum 74 091 000 francs en sa  
faveur pour le financement par emprunt y relatif  
(13672)**

*du 19 novembre 2025*

---

LE CONSEIL D'ÉTAT,  
vu l'expiration du délai de référendum,<sup>(1)</sup>  
arrête :

La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le lendemain de la publication du présent arrêté.<sup>(2)</sup>

Certifié conforme  
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

---

<sup>(1)</sup> Publié le 3 octobre 2025  
Délai de réf. : 12 novembre 2025

<sup>(2)</sup> Publié dans la Feuille d'avis officielle le 21 novembre 2025.